

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à :

- une Autorisation Environnementale Unique,
au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – AEU-ICPE,
en vue de la construction d'un bâtiment de stockage de produits finis conditionnés et la régularisation de la situation administrative des stockages qui dépassent actuellement le seveso seuil haut,
- l'établissement de servitudes d'utilité publique,
présentés par la société Laboratoire OXENA sur son site de PORTES-LÈS-VALENCE

Par arrêté du 15 octobre 2021, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 43 jours, est prescrite du **8 novembre 2021 au 20 décembre 2021 inclus**.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, rubriques n° ICPE 4510-1 SEVESO Seuil Haut Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1, la quantité totale susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 100 t et n°ICPE 47XX CONFIDENTIEL.

Les décisions du Préfet de la Drôme susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une Autorisation Environnementale Unique tenant lieu d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les Installations Classées, assortie du respect de prescriptions, ou un refus,
- un arrêté fixant les servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre.

Le commissaire enquêteur est : M. Jacques FINETTI , Ingénieur retraité diplômé ENSC Strasbourg.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique environnementale unique, comprenant notamment une étude d'impact et une étude de dangers et leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, les avis recueillis lors de la phase d'examen, ainsi que les documents relatifs à l'institution de servitudes d'utilité publique, est disponible en mairie de PORTES-LÈS-VALENCE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de Mairie de PORTES-LÈS-VALENCE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de PORTES-LÈS-VALENCE Place de la République – BP 1 26800 PORTES-LÈS-VALENCE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou
- par courriel : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête unique.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de PORTES-LÈS-VALENCE, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont : PORTES-LÈS-VALENCE, VALENCE (26) et SOYONS (07).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de PORTES-LÈS-VALENCE aux jours et heures suivants :

Lundi	8 novembre	2021 de 9h00 à 12h00
Mercredi	24 novembre	2021 de 13h30 à 16h30
Vendredi	10 décembre	2021 de 9h00 à 12h00
Lundi	20 décembre	2021 de 13h30 à 16h30

En application de l'article L515-37 du code de l'environnement, **une réunion publique, concernant notamment les servitudes d'utilité publique, sera organisée le mardi 16 novembre 2021 à PORTES-LÈS-VALENCE Maison des Associations 17 rue Jean Jaurès de 18h00 à 20h00.**

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont :

- dans la bande des 75m (effets toxiques irréversibles à 1,5m du sol) : zone de construction possible à l'exception des établissements recevant du public difficilement évacuables,
- dans les six bandes comprises entre 75 et 150m : interdiction de construire un établissement recevant du public difficilement évacuable dont la hauteur est définie en fonction de la bande concernée,
- interdiction de construire un Immeuble de Grande Hauteur.

Le détail de ces SUP, ainsi que le projet d'arrêté relatif à ces dernières, sont disponibles sur le site internet www.drome.gouv.fr et dans le dossier d'enquête publique.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Wissal SAADNIA – animatrice QSE Laboratoire OXENA
Rue Marc Séguin - ZI la Motte Sud 26800 PORTES LES VALENCE
Tel :04 75 70 72 01 / 06 34 67 41 98, Courriel : wissal.saadnia@oxena.fr

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.